

DE LA LIBRAIRIE A LYON , VERS LA FIN DU 17^e SIÈCLE.
 EXTRAIT DES MÉMOIRES INÉDITS DE M. D'HERBIGNY , SUR LA GÉNÉRALITÉ
 DE LYON (1).

« La librairie à Lyon doit être considérée par rapport tant aux pays étrangers qu'au-dedans du royaume. Autrefois ce commerce était florissant en l'une et en l'autre manière, maintenant ce n'est rien à l'égard du dedans et fort peu à l'égard du dehors.

« Il n'y a que deux maisons de libraires qui fassent le commerce de l'étranger; le principal est avec l'Espagne et les Indes espagnoles, l'impression y étant peu en usage, tant à cause de la paresse naturelle de cette nation sur toutes sortes de travaux, qu'à cause de la rareté et cherté du papier, que les Espagnols sont obligés de tirer ou de Gênes ou de La Rochelle. Les livres qui s'impriment pour les Espagnols ne sont guère propres que pour eux; ce sont presque tous des livres de scholastique, de jurisprudence ou de médecine, composés par des auteurs de leurs pays, ou par des Italiens; le bon marché en fait un des plus grands mérites. On taxe même le prix en Espagne; par cette raison, il se faut bien garder dans ses impressions de s'attacher à la beauté, soit du caractère, soit du papier, et c'est en quoi la librairie de Lyon souffre, parce que, payant les douanes et tous les droits des matières qu'elle emploie, et ces matières les plus viles et de moindre valeur payant autant que les bonnes, les libraires lyonnais ne peuvent plus faire aux Espagnols le bon marché qu'ils demandent, et qu'ils trouvent chez les Vénitiens et les Genevois, lesquels depuis trente ou quarante ans font une grande partie de ce que Lyon faisait autrefois. Les libraires prétendent que jusqu'à ce temps-là ils avaient joui des exemptions dont jouissent les libraires de Paris pour tout ce qui est destiné à leur art.

Pour ce qui est des livres de France, il ne s'en imprime guère de nouveaux à Lyon, parce que les auteurs sont payés bien plus grassement par les libraires de Paris. Il ne saurait non plus s'en imprimer d'anciens, à cause des continuations de privilèges, et par là les imprimeurs et libraires de Lyon sont dans une espèce de nécessité de contrefaire les livres de Paris, et de pratiquer les contraventions qu'on leur reproche, et sans lesquelles ils mourraient de faim...»

(1) Henri-François-Lambert d'Herbigny fut intendant de Justice, police et finances de la ville et généralité de Lyon, de 1694 à 1701; il avait succédé à Pierre de Bérulle, nommé premier président du Parlement de Grenoble, et il eut pour successeur le marquis de Boutanges, qui fut ensuite intendant des finances. Les MÉMOIRES de M. d'Herbigny contiennent une foule de détails curieux sur notre province; il est bien étonnant qu'ils n'aient pas encore trouvé un éditeur. Nous nous proposons d'en offrir successivement quelques chapitres à nos lecteurs.